APRÈS ART. 4 N° I-CF791

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N º I-CF791

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Alauzet, M. Ledoux, M. Bournazel, M. Orphelin, Mme De Temmerman, M. Testé, Mme Firmin Le Bodo, Mme Magnier, Mme Grandjean, M. Haury, Mme Thillaye, Mme Degois, Mme O'Petit, Mme Lemoine, M. Cazenove, M. Raphan, M. Kerlogot et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.